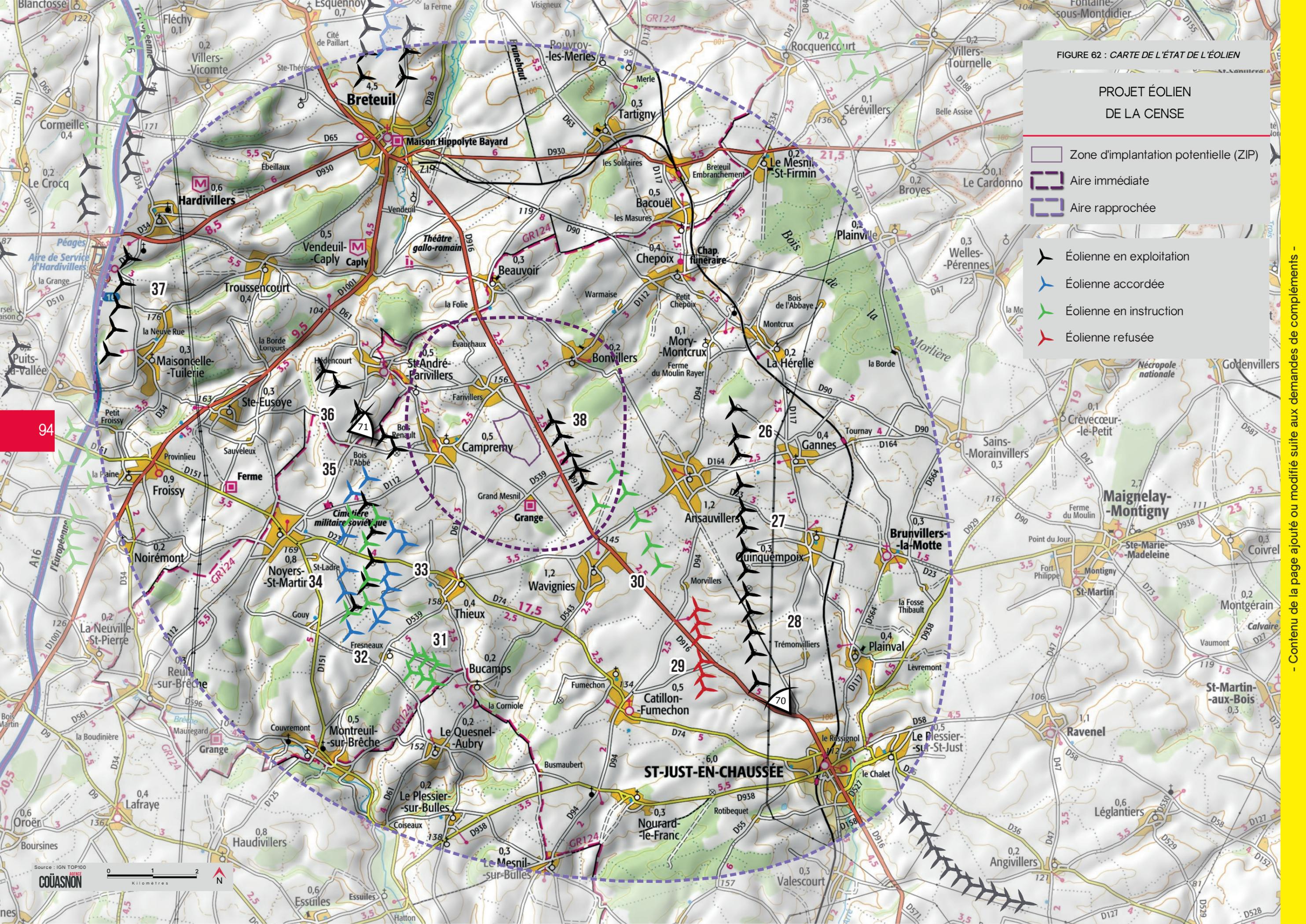


FIGURE 62 : CARTE DE L'ÉTAT DE L'ÉOLIEN

PROJET ÉOLIEN DE LA CENSE

-  Zone d'implantation potentielle (ZIP)
-  Aire immédiate
-  Aire rapprochée
-  Éolienne en exploitation
-  Éolienne accordée
-  Éolienne en instruction
-  Éolienne refusée



94

2 . LE CONTEXTE ÉOLIEN

2.1. LES PARCS ÉOLIENS DE L'AIRE D'ÉTUDE

Afin d'évaluer la saturation éventuelle du territoire et de composer un projet cohérent avec le paysage éolien existant, il est nécessaire de prendre en considération les possibles saturations et inter-visibilités des parcs dans le paysage.

Le site d'implantation potentiel s'inscrit dans un secteur où le motif éolien est déjà présent. Bien que l'aire d'étude rapprochée compte peu de parcs éoliens, le nombre d'éoliennes est quant à lui plus important. Globalement, les implantations retenues sont des alignements simples sur un axe nord-sud, excepté pour le parc de la Marette qui présente une orientation nord/ouest - sud/est.

Au vu du contexte éolien, une attention particulière sera à apporter concernant les effets cumulés potentiels entre le présent projet et les parcs les plus proches (Marettte, Noyers-Saint-Martin et de la Croisette I, II et III pour les parcs construits). Ainsi, le projet éolien de la Cense devra être compatible, dans le choix des éoliennes et de sa construction géométrique, pour créer un ensemble paysager cohérent.

> VALEUR DE LA SENSIBILITÉ : FORTE



Photo 70 : Parcs éoliens de Noyers-Saint-Martin et de Nordex XXVIII (gauche), de Campremy-Bonvillers (centre) et de la Croisette I, II et III (droite)



Photo 71 : Parc éolien de la Marettte

2.3. LES PARCS ÉOLIENS

N°	DÉPARTEMENT	NOM DU PARC	STATUT	DISTANCE DU CENTRE DE LA ZIP (en km)	Nombre de mâts	Hauteur bout de pale
AIRE D'ÉTUDE RAPPROCHÉE						
26	OISE	PE de la Croisette I	En service	4,9	5	139,4
27	OISE	PE de la Croisette II	En service	5,4	5	139,4
28	OISE	PE de la Croisette III	En service	6,8	3	139,4
29	OISE	PE de Catillon-Fumechon	Refusé	5,6	6	165,0
30	OISE	PE de Wavignies	En instruction	2,4	6	150,0
31	OISE	PE Bel Hérault	En instruction	4,3	6	137,0 140,0
32	OISE	PE Nordex XXVIII	Accordé	3,5	4	130,0
33	OISE	PE des Hauts Bouleaux	Accordé	3,5	8	130,0
34	OISE	PE de Noyers-Saint-Martin (Le Cornouiller)	En service	3,7	5	145,0
35	OISE	PE du Cornouiller (Renouvellement)	En instruction	3,6	6	135,0
36	OISE	PE de la Murette	En service	2,7	5	145,0
37	OISE	PE de la Chaussée Brunehaut I	En service	9,4	5	119,0

Figure 63 : Tableau récapitulatif des parcs éoliens présents dans l'aire d'étude rapprochée

2.2. SYNTHÈSE DE LA SENSIBILITÉ DU CONTEXTE ÉOLIEN DE L'AIRE D'ÉTUDE RAPPROCHÉE

L'orientation préférentielle en ligne, qui se dégage des implantations des parcs existants (Campremy-Bonvillers et de la Croisette), ou en projet (Wavignies), à proximité sera une piste à suivre lors du travail de réflexion sur ce projet.

Des sensibilités liées à la densité du contexte éolien actuel ont été soulevées et, bien que le paysage semble, à cette échelle, en capacité d'accueillir un nouveau projet, une vigilance particulière devra être portée sur le maintien des espaces de respiration et sur l'éventuelle saturation du territoire.

Toutes les sensibilités relevées dans ce présent chapitre seront à prendre en compte lors de l'élaboration des variantes et des analyses dans la partie III - Impacts paysagers.

FIGURE 64 : CARTE DES MONUMENTS HISTORIQUES

PROJET ÉOLIEN
DE LA CENSE

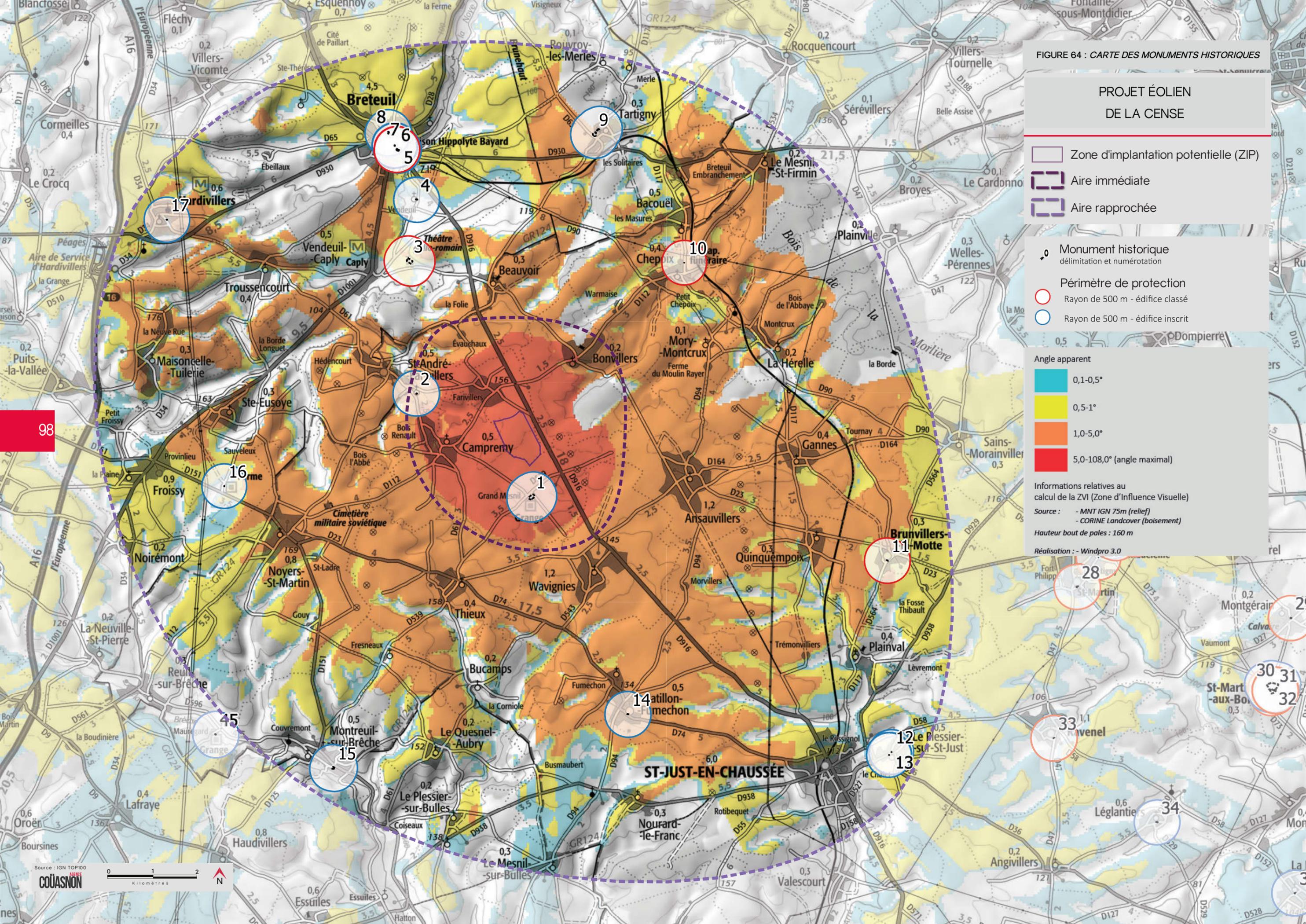
-  Zone d'implantation potentielle (ZIP)
-  Aire immédiate
-  Aire rapprochée

-  Monument historique
délimitation et numérotation
-  Périimètre de protection
-  Rayon de 500 m - édifice classé
-  Rayon de 500 m - édifice inscrit

- Angle apparent
-  0,1-0,5°
 -  0,5-1°
 -  1,0-5,0°
 -  5,0-108,0° (angle maximal)

Informations relatives au calcul de la ZVI (Zone d'Influence Visuelle)
 Source : - MNT IGN 75m (relief)
 - CORINE Landcover (boisement)
 Hauteur bout de pales : 160 m

Réalisation : - Windpro 3.0



3 . PATRIMOINE BÂTI, PAYSAGER ET CULTUREL

3.1. LES MONUMENTS HISTORIQUES

3.1.1. VISIBILITÉ DEPUIS L'ÉDIFICE PROTÉGÉ

Il est important de comprendre comment s'inscrivent les Monuments Historiques de l'aire d'étude rapprochée dans leur environnement afin de mesurer leur sensibilité vis-à-vis de l'éolien et notamment les risques de «visibilité» et de «covoisibilité», directe ou indirecte, entre les monuments et les éoliennes.

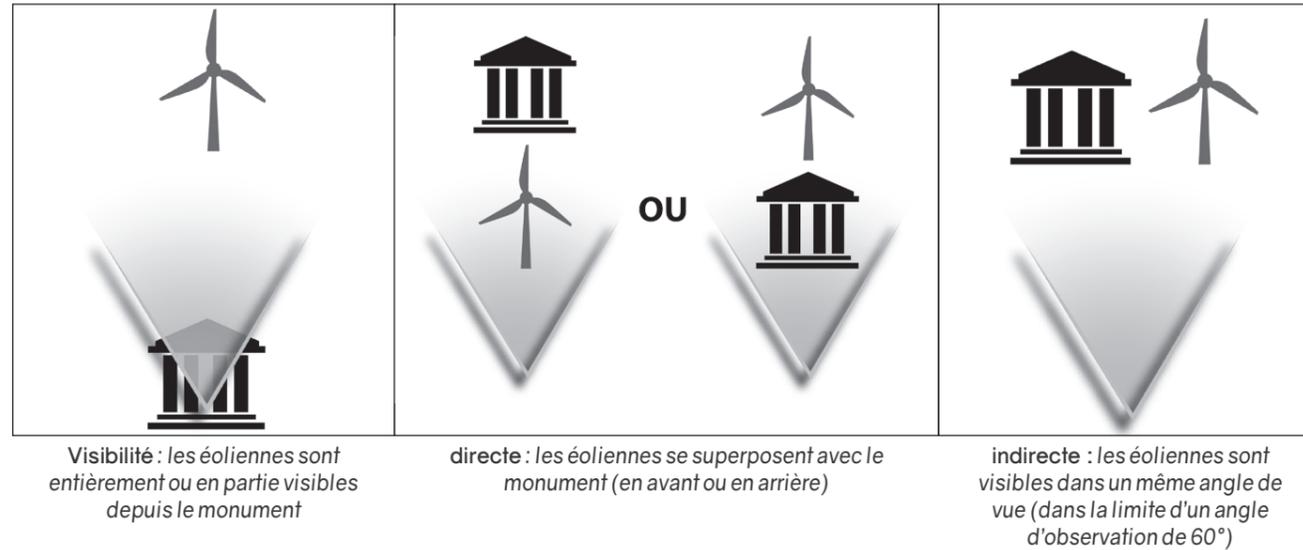


Figure 65 : Schématisation des principes de visibilité - directe - indirecte (© Agence Couïasnon)

La protection au titre des Monuments Historiques résulte de la loi du 31 décembre 1913 (et ses textes modificateurs). Ce classement est maintenant régi par le titre II du livre VI du code du Patrimoine. Il existe deux cas de figure, l'inscription et le classement (ce dernier traduisant un patrimoine de plus grand intérêt), tous deux générant la servitude des abords. Le périmètre réglementaire de protection autour de tout monument historique est de 500 mètres de rayon mais certains édifices font l'objet d'un périmètre modifié dont la surface est adaptée finement au monument. L'ensemble des monuments historiques, et leur périmètre de protection, apparaît sur la carte ci-contre.

Le détail des monuments présents dans l'aire d'étude rapprochée est donné (page suivante) dans un tableau récapitulatif précisant notamment :

- > l'identification du monument, la commune et le degré de protection,
- > la distance entre le monument et le point le plus proche de la ZIP,
- > l'ouverture pressentie des vues en direction de la ZIP.

Dès lors qu'une vue ouverte, tronquée ou filtrée est pressentie en direction du projet, le monument concerné est identifié d'une couleur rouge dans le tableau.

Pour ce dernier critère, l'analyse se base sur l'étude de la carte de visibilité du projet éolien, l'examen des vues potentielles à partir d'un repérage sur photo aérienne permettant de visualiser l'environnement immédiat de chaque édifice protégé, avec une flèche indiquant l'orientation du projet éolien. L'ensemble des vignettes est disponible en annexe (N°4) du présent document.

Dès lors que les vues pressenties ne sont pas qualifiées de «fermées», une analyse plus fine est présentée dans la suite de ce rapport, comprenant notamment :

- > un repérage sur photo aérienne,
- > des photographies issues de la campagne terrain,
- > un cône illustrant l'emprise visuelle maximale du projet éolien,
- > une conclusion quant à la sensibilité réelle de l'édifice.

L'aire d'étude rapprochée compte 15 Monuments Historiques, présentés dans le tableau ci-dessous, dont 4 qui font l'objet d'une analyse ci-après.

■ PRÉSENTATION DES MONUMENTS HISTORIQUES

N°	DÉPARTEMENT	COMMUNE	NOM	PROTECTION	DISTANCE DE LA ZIP (en km)	CADRE PAYSAGER	ANALYSE DE LA VISIBILITÉ THÉORIQUE	VUES PRESENTIES EN DIRECTION DE LA ZIP
AIRE D'ÉTUDE RAPPROCHÉE								
3	OISE	Vendeuil-Caply	Théâtre antique (grand)	classé	4,1	Bordé de parcelles cultivées	En ZVI	Vues tronquées par les reliefs proches
4	OISE	Vendeuil-Caply	Eglise	inscrit	5,3	En périphérie nord du hameau de Vendeuil	Hors ZVI	Vues fermées par le relief et la végétation proche
5	OISE	Breteuil	Ancienne abbaye Notre-Dame de Breteuil	inscrit	6,5	Dans un parc arboré, au cœur de la ville de Breteuil	En ZVI	Vues fermées par la trame végétale et bâtie
6	OISE	Breteuil	Chapelle	classé	6,5	Dans un parc arboré, au cœur de la ville de Breteuil	En ZVI	Vues fermées par la trame végétale et bâtie
7	OISE	Breteuil	Maison Hyppolyte Bayard	inscrit	6,6	Au cœur de la ville de Breteuil	En ZVI	Vues fermées par la trame bâtie
8	OISE	Breteuil	Entrepôt à vins	inscrit	6,9	Au cœur de la ville de Breteuil	En ZVI	Vues fermées par la trame bâtie
9	OISE	Tartigny	Château	inscrit	6,5	Dans un domaine arboré et clos de murs, en périphérie nord du village de Tartigny	En ZVI	Vues fermées par l'enceinte du domaine
10	OISE	Chepoix	Chapelle funéraire	classé	5,0	Dans un bosquet	En ZVI	Vues fermées par la trame végétale et la silhouette du village de Chepoix
11	OISE	Brunvillers-La-Motte	Eglise	classé	8,2	Dans le village de Brunvillers-la-Motte	En ZVI	Vues fermées par la trame bâtie
12	OISE	Plessier-Sur-Saint-Just (Le)	Porte (ancienne)	inscrit	10,3	Dans le village de Plessier-Sur-Saint-Just	En ZVI	Vues fermées par la trame végétale et bâtie
13	OISE	Plessier-Sur-Saint-Just (Le)	Porte (ancienne)	inscrit	10,3	Dans le village de Plessier-Sur-Saint-Just	En ZVI	Vues fermées par la trame végétale et bâtie
14	OISE	Catillon-Fumechon	Eglise de Catillon	inscrit	6,0	Au cœur du village de Catillon	En ZVI	Vues fermées par la trame végétale et bâtie
15	OISE	Montreuil-Sur-Brèche	Ferme de Ponceaux	inscrit	8,1	Étagé entre la village de Montreuil-sur-Brèche et le vallon de la Brèche	Hors ZVI	Vues fermées par le relief et la trame bâtie
16	OISE	Sainte-Eusoye	Ferme de Troussures	inscrit	6,2	Dans l'enceinte de la ferme de Troussures	Hors ZVI	Vues fermées par le relief et la trame bâtie
17	OISE	Hardivillers	Boutique des Tisserand	inscrit	8,6	Dans le village d'Hardivillers	Hors ZVI	Vues fermées par le relief et la trame bâtie

Figure 66 : Liste des monuments historiques de l'aire d'étude rapprochée

■ MH 3 - THÉÂTRE ANTIQUE // VENDEUIL-CAPLY



Photo 72 : Vue filtrée par l'alignement arboré au premier plan puis tronquée par le relief et les boisements en arrière-plan en direction de la ZIP, depuis les abords du site gallo-romain

Degré d'ouverture sur le paysage : Le théâtre antique se situe au cœur du vallon Saint-Denis, au sud-est du village de Vendeuil-Caply. Depuis les abords du site, les vues en direction du site sont filtrées par la trame arborée qui encadre le site des vestiges gallo-romain. Le projet s'inscrit en arrière-plan du bois de Calmont. Le risque de visibilité du projet est très faible.

> VALEUR DE LA SENSIBILITÉ : TRÈS FAIBLE

3.1.2. COVISIBILITÉ

La covisibilité (directe ou indirecte) s'évalue par le risque potentiel d'un parc éolien sur un monument protégé depuis l'aire de mise en valeur¹ du monument. Les édifices concernés sont principalement des églises dont le clocher constitue un élément identifiable dans le paysage et qui émerge régulièrement des silhouettes de bourgs. La concurrence visuelle avec des éoliennes peut alors être impactante dans la lecture du paysage. Cette situation peut également s'observer pour des abbayes, des châteaux ou tout autre élément bâti dont la silhouette est suffisamment importante et identifiable dans le paysage.

Au sein de l'aire d'étude rapprochée, quatre édifices protégés sont susceptibles d'être concernés par une séquence de covisibilité et font l'objet d'une analyse particulière ci-après.

¹ L'aire de mise en valeur d'un monument correspond à la zone où l'édifice, ou une partie de l'édifice, est visible et identifiable. Par exemple, dans le cas d'une église protégée, une route panoramique présentant une vue plongeante sur une silhouette de bourg depuis laquelle le clocher émerge fait partie de l'aire de mise en valeur de l'église. Un monument peut avoir une aire de mise en valeur de plusieurs kilomètres.

■ M H 3 - T H É Â T R E A N T I Q U E // V E N D E U I L - C A P L Y

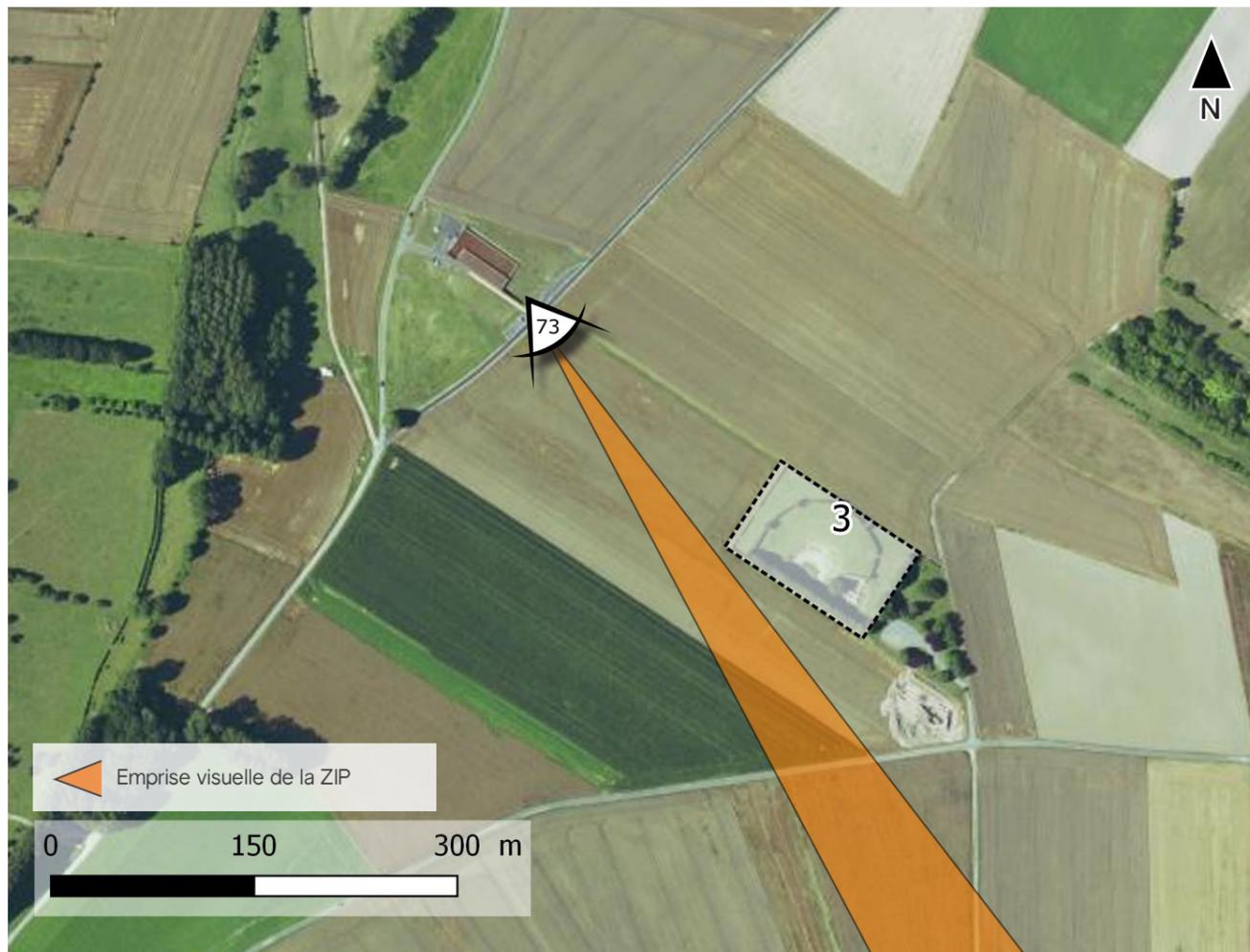


Photo 73 : Vue depuis le musée archéologique de l'Oise (MAO), Vendeuil-Caply

Degré d'ouverture sur le paysage : Depuis les abords du musée archéologique de l'Oise, une situation de covisibilité potentielle existe entre le site gallo-romain et le site d'implantation. Bien que le site du théâtre soit identifiable en fond de vallée grâce à une trame végétale structurée, les vestiges ne sont cependant pas visibles. La sensibilité du site vis-à-vis du projet demeure nulle.

> VALEUR DE LA SENSIBILITÉ : NULLE

■ M H 4 - É G L I S E // V E N D E U I L - C A P L Y



Photo 74 : Vue ouverte sur le projet depuis la RD 916

Degré d'ouverture sur le paysage : L'implantation du hameau de Verneuill, au fond de la vallée de la Noye, permet des situations de covisibilité potentielle entre le projet et l'église depuis la RD 916. L'orientation de la route ne permet pas de chevauchement entre l'édifice et le projet mais les deux entités sont visibles sur le même panorama. De plus, au vu de l'éloignement (> 5 km), la prégnance du projet pressentie du projet est très faible.

> VALEUR DE LA SENSIBILITÉ : TRÈS FAIBLE

■ MH 11 - ÉGLISE // BRUNVILLERS-LA-MOTTE

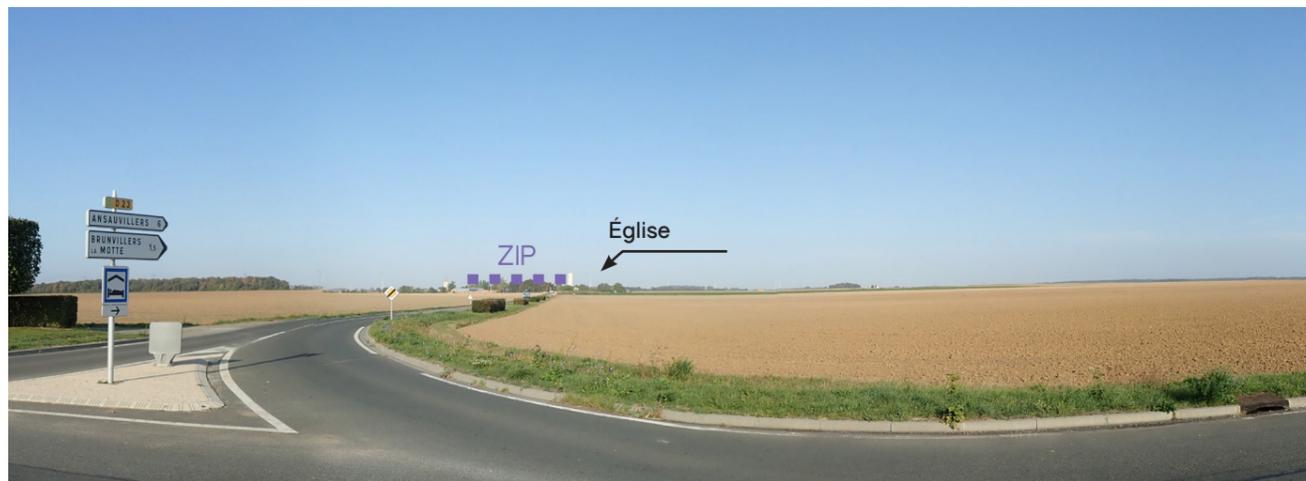
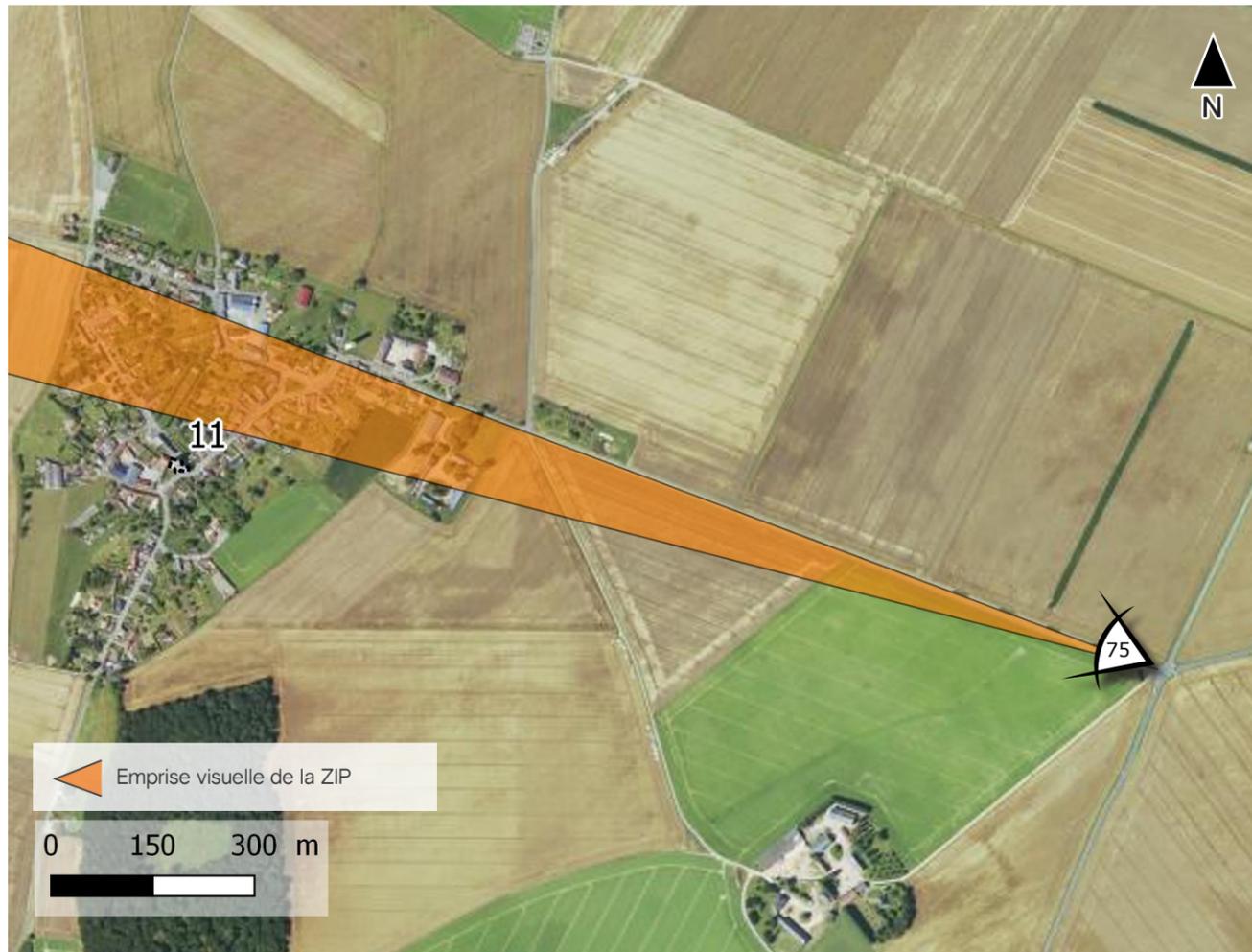


Photo 75 : Vue tronquée par la silhouette du village de Brunvillers-la-Motte en direction du projet depuis le croisement de la RD 938 et la RD 929

Degré d'ouverture sur le paysage : L'implantation du village, au cœur du plateau picard, permet des situations de covisibilité directe entre le projet et la silhouette de l'église depuis le croisement de la RD 938 et la RD 929. Il n'y a pas de chevauchement pressenti mais les deux entités restent visible sur le même panorama. La sensibilité liée à la covisibilité potentielle avec l'édifice protégé est qualifiée de faible.

> VALEUR DE LA SENSIBILITÉ : FAIBLE

■ MH 14 - ÉGLISE DE CATILLON // CATILLON-FUMECHON



Photo 76 : Vue tronquée par le linéaire boisé à l'horizon depuis la RD 74

Degré d'ouverture sur le paysage : L'implantation du village, au cœur du plateau picard, permet des situations de covisibilité indirecte entre le projet et la silhouette de l'église depuis la RD 74. Il n'y a pas de chevauchement pressenti mais les deux entités restent visible sur le même panorama. La sensibilité liée à la covisibilité potentielle avec l'édifice protégé est qualifiée de faible.

> VALEUR DE LA SENSIBILITÉ : FAIBLE

3.1.3. SYNTHÈSE DE LA SENSIBILITÉ

N°	DÉPARTEMENT	COMMUNE	NOM	PROTECTION	DISTANCE DE LA ZIP (en km)	CADRE PAYSAGER	ANALYSE DE LA VISIBILITÉ THÉORIQUE	VUES PRESSenties EN DIRECTION DE LA ZIP	SENSIBILITÉS VIS-À-VIS DU PROJET ÉOLIEN	RISQUE DE COVISIBILITÉ VIS-À-VIS DU PROJET ÉOLIEN
AIRE D'ÉTUDE RAPPROCHÉE										
3	OISE	Vendeuil-Caply	Théâtre antique (grand)	classé	4,1	Bordé de parcelles cultivées	En ZVI	Vues tronquées par les reliefs proches	Très faible	Nulle
4	OISE	Vendeuil-Caply	Eglise	inscrit	5,3	En périphérie nord du hameau de Vendeuil	Hors ZVI	Vues fermées par le relief et la végétation proche	Nulle	Très faible
5	OISE	Breteuil	Ancienne abbaye Notre-Dame de Breteuil	inscrit	6,5	Dans un parc arboré, au cœur de la ville de Breteuil	En ZVI	Vues fermées par la trame végétale et bâtie	Nulle	Nulle
6	OISE	Breteuil	Chapelle	classé	6,5	Dans un parc arboré, au cœur de la ville de Breteuil	En ZVI	Vues fermées par la trame végétale et bâtie	Nulle	Nulle
7	OISE	Breteuil	Maison Hyppolyte Bayard	inscrit	6,6	Au cœur de la ville de Breteuil	En ZVI	Vues fermées par la trame bâtie	Nulle	Nulle
8	OISE	Breteuil	Entrepôt à vins	inscrit	6,9	Au cœur de la ville de Breteuil	En ZVI	Vues fermées par la trame bâtie	Nulle	Nulle
9	OISE	Tartigny	Château	inscrit	6,5	Dans un domaine arboré et clos de murs, en périphérie nord du village de Tartigny	En ZVI	Vues fermées par l'enceinte du domaine	Nulle	Nulle
10	OISE	Chepoix	Chapelle funéraire	classé	5,0	Dans un bosquet	En ZVI	Vues fermées par la trame végétale et la silhouette du village de Chepoix	Nulle	Nulle
11	OISE	Brunvillers-La-Motte	Eglise	classé	8,2	Dans le village de Brunvillers-la-Motte	En ZVI	Vues fermées par la trame bâtie	Nulle	Faible
12	OISE	Plessier-Sur-Saint-Just (Le)	Porte (ancienne)	inscrit	10,3	Dans le village de Plessier-Sur-Saint-Just	En ZVI	Vues fermées par la trame végétale et bâtie	Nulle	Nulle
13	OISE	Plessier-Sur-Saint-Just (Le)	Porte (ancienne)	inscrit	10,3	Dans le village de Plessier-Sur-Saint-Just	En ZVI	Vues fermées par la trame végétale et bâtie	Nulle	Nulle
14	OISE	Catillon-Fumechon	Eglise de Catillon	inscrit	6,0	Au cœur du village de Catillon	En ZVI	Vues fermées par la trame végétale et bâtie	Nulle	Faible
15	OISE	Montreuil-Sur-Brèche	Ferme de Ponceaux	inscrit	8,1	Étagé entre la village de Montreuil-sur-Brèche et le vallon de la Brèche	Hors ZVI	Vues fermées par le relief et la trame bâtie	Nulle	Nulle
16	OISE	Sainte-Eusoye	Ferme de Troussures	inscrit	6,2	Dans l'enceinte de la ferme de Troussures	Hors ZVI	Vues fermées par le relief et la trame bâtie	Nulle	Nulle
17	OISE	Hardivillers	Boutique des Tisserand	inscrit	8,6	Dans le village d'Hardivillers	Hors ZVI	Vues fermées par le relief et la trame bâtie	Nulle	Nulle

Figure 67 : Tableau de synthèse de la sensibilité des monuments historiques de l'aire d'étude rapprochée

FIGURE 68 : CARTE DES SITES PROTÉGÉS

PROJET ÉOLIEN DE LA CENSE

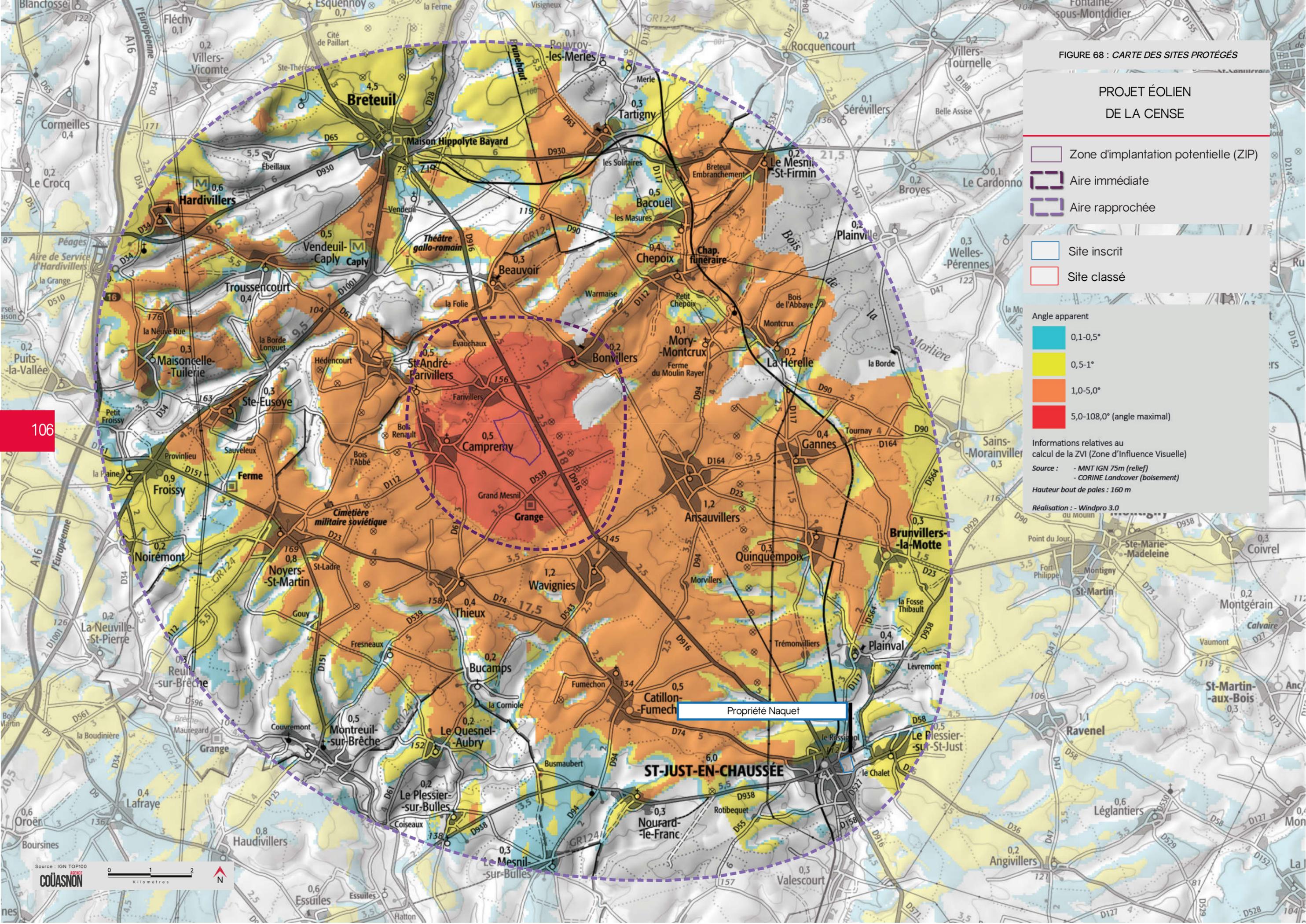
-  Zone d'implantation potentielle (ZIP)
-  Aire immédiate
-  Aire rapprochée
-  Site inscrit
-  Site classé

Angle apparent

	0,1-0,5°
	0,5-1°
	1,0-5,0°
	5,0-108,0° (angle maximal)

Informations relatives au calcul de la ZVI (Zone d'Influence Visuelle)
Source : - MNT IGN 75m (relief)
- CORINE Landcover (boisement)
Hauteur bout de pales : 160 m

Réalisation : - Windpro 3.0
du moulin



3.2. LES SITES PROTÉGÉS

La protection des sites a été instaurée par la loi du 2 mai 1930 ayant pour objet de réorganiser la protection des monuments naturels et des sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque, désormais codifiée aux articles L. 341-1 et suivants du Code de l'environnement. Une protection des sites patrimoniaux remarquables est également assurée par l'article L. 631-1 du Code du patrimoine qui prévoit : «sont classés au titre des sites patrimoniaux remarquables les villes, villages ou quartiers dont la conservation, la restauration, la réhabilitation ou la mise en valeur présente, au point de vue historique, architectural, archéologique, artistique ou paysager, un intérêt public.» Comme pour les monuments historiques, ces sites peuvent faire l'objet d'une procédure d'inscription, ou de classement.

L'aire d'étude compte un site protégé : la propriété Naquet, au sein de la commune de Saint-Just-en-Chaussée.

■ PROPRIÉTÉ NAQUET // SAINT-JUST-EN-CHAUSSÉE



Figure 69 : Localisation du site inscrit de la propriété Naquet



Photo 77 : Illustration de la limite nord de la propriété; zone pavillonnaire. La ZIP n'est pas visible.



Photo 78 : Illustration des bois qui bordent la propriété à l'ouest. La ZIP n'est pas visible.

Description et degré d'ouverture sur le paysage :

« Le lieu d'inhumation du saint devint un but de pèlerinage recherché. Sur les lieux du martyr fut construite une collégiale, transformé en prieuré, puis en abbaye, l'abbaye Notre-Dame de Saint-Just. L'abbaye fut vendue comme bien national en 1790 et démolie vers 1830. La chapelle, bâtie près de la fontaine Syrienne en 1470, sera détruite en 1793, pendant la révolution.

L'abbaye possédait un grand parc où l'Arée prenait sa source, à la fontaine Syrienne, à proximité de l'ancienne voie romaine (rue de Montdidier). Au moment de la protection en 1946, le parc était une propriété privée appartenant à la famille Naquet, de Saint-Just-en-Chaussée. L'objectif était de protéger l'ancien parc des moines, où se situait la légende de la mort de Saint Just et de préserver un lieu de verdure au centre ville. Le parc était devenu une belle réserve boisée de type anglais, avec arbres, pelouses, grottes, et bassins. Près de l'eau se tenaient des pâtures marécageuses et des boisements.

Aujourd'hui, la propriété Naquet est devenue un complexe multisport. Les terrains, rachetés par la ville au milieu du XXe siècle, ont été aménagés 10 ans plus tard. Au nord, sur un talus, quelques lotissements sont implantés le long de la rue de Montdidier. Sur la plaine se trouvent un stade clôturé, un terrain de basket ouvert, deux terrains de tennis grillagés, des terrains de pétanque, un espace de jeux pour enfants, un parcours de santé, et un étang de pêche. Le site comprend aussi un gymnase couvert derrière la mairie et la poste.»¹

Ce site inscrit est hors ZVI et depuis ces abords il n'y a pas de perceptions visuelles possibles en direction du projet. **Les photographies ci-dessus illustrent l'environnement dans lequel le site s'inscrit : un environnement urbain et végétal où les** vues sont fermées par le relief et les boisements qui bordent la propriété. À noter également qu'il n'existe pas de point de covisibilité avec ce site depuis les environs de la ville de Saint-Just-en-Chaussée.

¹ Inventaire des sites classés et inscrits de l'Oise, réalisé par la DREAL Picardie et l'Atelier Traverse

> VALEUR DE LA SENSIBILITÉ : NULLE

«De plus, le projet nuit à la perception du cimetière militaire soviétique de la Seconde Guerre Mondiale situé à Noyers-Saint-Martin et identifié comme le plus grand cimetière soviétique de France. En tant que lieu de mémoire et de recueillement, il est primordial de respecter la quiétude de ce site sans être confronté à des éoliennes qui rompent son caractère solennel.»¹

Suite aux remarques émises, une analyse plus précise a été portée sur le cimetière militaire soviétique de Noyers-Saint-Martin.

1 Extrait avis UDAP de l'Oise

3.3. PATRIMOINE LOCAL : LES CIMETIÈRES DE GUERRE

Le territoire étudié se caractérise par la présence de sites mémoriels de la Seconde Guerre Mondiale. Ceux-ci reflètent une partie de l'histoire nationale et constituent, à ce titre, des lieux d'intérêts pour un tourisme de mémoire et de recueillement.

Le cimetière soviétique de Noyers-Saint-Martin est le site mémoriel soviétique le plus important de France. Il a été construit en 1980 sur une ancienne base de transmissions de l'armée de l'air française et s'étend sur 1,6 hectares. Bien que ce cimetière présente un environnement relativement arboré, contrairement aux espaces de cultures qui

le jouxtent, des vues sont possibles vers l'extérieur. Les différents parcs éoliens qui ponctuent le territoire sont donc visibles depuis ce site mémoriel. Le plus impactant est le PE de Noyers-Saint-Martin, érigé à l'entrée du site et perceptible depuis différents secteurs du cimetière. L'emprise de la ZIP du projet de la Cense est similaire à celle du PE de Campremy-Bonvillers, en arrière-plan, et est en partie filtrée voire masquée par la végétation, selon le placement de l'observateur, à l'image de ce que l'on peut percevoir du parc en service de Campremy-Bonvillers. Bien que le présent projet puisse renforcer la présence du motif éolien à l'horizon, celui n'engendre pas de modification notable de l'écrin paysager dans lequel s'insère le cimetière puisqu'il demeurera peu prégnant.

> VALEUR DE LA SENSIBILITÉ : TRÈS FAIBLE

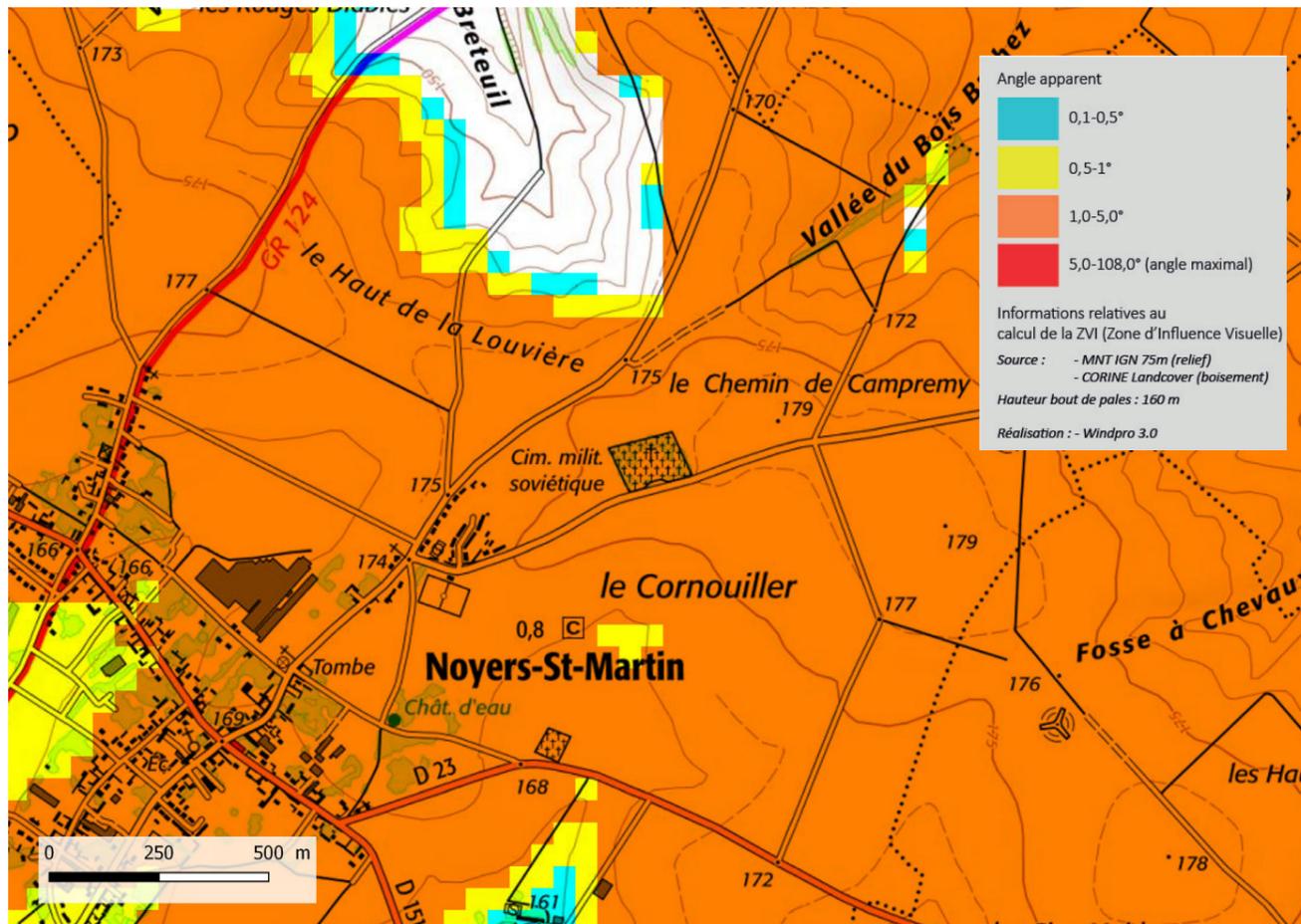


Figure 70 : Localisation du cimetière soviétique de Noyers-Saint-Martin 1/2



Figure 71 : Localisation du cimetière soviétique de Noyers-Saint-Martin 2/2



Parc éolien de Noyers-Saint-Martin

Photo 79 : Depuis l'entrée du cimetière soviétique le parc éolien du Cornouiller apparaît au premier plan, la ZIP s'insère dans l'axe de la voie et se prolonge vers le nord, le projet est en partie filtré par la végétation qui encadre le cimetière



Parc éolien de la Marette

Parc éolien de Noyers-Saint-Martin

Parc éolien de Campremy-Bonvillers

Photo 80 : Depuis l'allée centrale, la ZIP du projet de La Cense est en partie filtrée par les arbres qui cernent le cimetière ; leur prégnance est moindre face aux éoliennes du PE en service de Noyers Saint-Martin au sud



Parc éolien de la Marette

Parc éolien de Noyers-Saint-Martin

Parc éolien de Campremy Bonvillers

Photo 81 : Depuis le secteur nord du cimetière la vue en direction du projet est filtrée, la ZIP pourra être visible de la même manière que le parc en service de Campremy-Bonvillers à proximité ; à noter que les éoliennes du parc de Noyers-Saint-Martin et de la Marette demeurent davantage prégnantes

3.4. LES SITES PATRIMONIAUX REMARQUABLES

Il n'y a pas de SPR dans l'aire d'étude rapprochée.

3.5. PATRIMOINE MONDIAL DE L'UNESCO

Aucun bien inscrit, ou en projet, sur la liste du Patrimoine Mondial n'est présent au sein de l'aire d'étude rapprochée.

3.6. SYNTHÈSE DE LA SENSIBILITÉ DU PATRIMOINE DE L'AIRE D'ÉTUDE RAPPROCHÉE

L'aire d'étude rapprochée compte 15 Monuments Historiques et 1 site protégé.

Des sensibilités vis-à-vis du projet éolien ont été identifiées pour 3 édifices et ont été évaluées comme :

- > faible pour l'église de Brunvillers-la-Motte
- > très faible pour l'église et le théâtre antique de Vendeuil-Caply **et le cimetière soviétique de Noyers-Saint-Martin**

Des photomontages seront à réaliser depuis les secteurs à enjeux afin de qualifier l'impact réel du projet.

4 . SYNTHÈSE DES ENJEUX PAYSAGERS DE L'AIRE D'ÉTUDE RAPPROCHÉE

L'aire d'étude rapprochée est parcourue par trois rivières : la Noye, qui irrigue le secteur nord, l'Arre et la Brèche, sur le secteur sud. Le plateau est quant à lui caractérisé par un relief ondulé dû au passage des cours d'eau.

L'analyse de l'aire d'étude rapprochée a mis en évidence des sensibilités paysagères, dont certaines ont été qualifiées de fortes ou modérées (pour les structures paysagères, lieux de vie ou axes de déplacement), qui feront impérativement l'objet de photomontages dans l'analyse des impacts. Les sensibilités qualifiées de modérées ou de faibles devront également faire l'objet de photomontages afin d'illustrer l'ensemble des impacts possibles de ce projet potentiel sur son cadre paysager. **En complément de ce qui a été analysé initialement, des photomontages seront à prévoir depuis les sentiers pédestres puisque certaines séquences présentent des sensibilités importantes (sensibilités modérées à fortes).**

À ce stade, des sensibilités majeures ont été relevées. Des mesures sont à prendre concernant l'implantation et la hauteur des machines pour garantir une insertion visuelle optimale du projet potentiel dans le paysage.

